

Communiqué de presse du 19 juin 2018

Le Conseil Local de Développement (CLD) de la Boucle du Rhône en Dauphiné vient d'envoyer une lettre ouverte à Olivier BONNARD, Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) et une autre à Gérard DEZEMPTTE, Président de la Communauté de Communes de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (LYSED) : voir lettres en annexe.

L'objet de ces deux lettres est essentiellement de faire part de la préoccupation du CLD quant à la prise en compte, qu'il juge insuffisante, de l'enjeu de la mobilité et de ses conséquences en termes de saturation du réseau routier, d'émission de gaz à effet de serre et de polluants.

Alors que deux « leviers » existent pour mener notamment leurs actions d'amélioration de la mobilité (le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT, et les Plans Climat Air Energie Territoriaux, PCAET), il semble, selon le CLD, qu'à ce jour les deux communautés de communes ne se donnent pas les moyens de les utiliser d'une manière efficace :

- Disparition probable de l'Agence de Mobilité du Nord Isère fin 2018 suite à la décision des collectivités adhérentes (dont la CCBD) de ne plus la financer, alors qu'elle est pour le Nord Isère et depuis sa création en 2012 une référence sur les mobilités alternatives à la voiture solo grâce à ses actions et ses réflexions.
- Doutes sur la capacité de la CCBD et de LYSED à se doter en interne des compétences mobilité nécessaires.
- Absence de lancement d'un PCAET sur LYSED (pourtant obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants).

Le courrier au Président de LYSED évoque également deux points complémentaires auxquels le CLD attache une grande importance :

- Absence de mise en place d'un Conseil de Développement, ce près de 3 ans après la promulgation de la loi NOTRe qui le rend obligatoire,
- Déficience de la communication aux habitants de la Communauté de Communes.

Rappel sur le rôle du CLD

Le Conseil Local de Développement est une instance consultative représentant les acteurs socioprofessionnels et les citoyens de la Boucle du Rhône en Dauphiné (communautés de communes des Balcons du Dauphiné et Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné).

- Il est force de proposition et de veille sur les grands enjeux du territoire ;
- il sensibilise, informe et consulte la société civile et les citoyens ;
- il est partenaire du Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD) pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Contact :

André MANSIAUX : président du Conseil Local de Développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné

andre.mansiaux.cld@gmail.com - 06 10 91 38 75

Crémieu le 19 juin 2018

Lettre ouverte à Monsieur Olivier BONNARD
Président des Balcons du Dauphiné
Communauté de Communes

Monsieur le Président,

Vous avez décidé il y a quelques semaines, avec le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et la Présidente de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, de ne plus apporter votre soutien financier à l'Agence de Mobilité du Nord Isère.

Pour justifier votre décision, vous avez mis en avant les actions de l'Agence que vous estimez ne pas correspondre aux besoins de votre collectivité.

L'Agence de Mobilité du Nord Isère : un outil à la disposition des collectivités

Comme vous le savez, même si l'Agence est une association loi 1901, elle a été mise en place par les collectivités du Nord-Isère en 2012 et ses statuts prévoient que sa gouvernance soit assurée majoritairement par ces mêmes collectivités (3 territoires CDDRA du Nord Isère lors de sa création en 2012 et 3 EPCI depuis 2017). C'est ainsi que les 3 EPCI ont la majorité des votes en assemblée générale et que le Président de l'Agence et ses 2 Vice-présidents sont obligatoirement des élus de chacune des 3 EPCI.

Vous aviez donc toute latitude, en vous concertant avec les 2 autres EPCI, de faire voter des décisions allant dans le sens de ce que vous souhaitiez, notamment en ce qui concerne le plan d'actions annuel. Or ces plans d'actions ont toujours été votés à notre connaissance à l'unanimité lors des assemblées générales annuelles. De plus, l'Agence, suivant les recommandations des conclusions de l'audit mené en 2014 par le cabinet Altermodal-Inddigo, consulte chaque année chacune des 3 EPCI pour identifier les actions spécifiques souhaitées par chaque territoire avant de préparer son projet de plan d'actions annuel.

Nous ne comprenons donc pas l'argument que vous mettez en avant.

La communication et le vélo sont indispensables

Vous avez par ailleurs mis en avant la trop grande place laissée à la communication dans les actions de l'Agence. Il faut prendre en compte que la communication auprès des habitants, des entreprises et des élus est un facteur important du changement de comportement nécessaire au passage du « tout voiture » particulièrement présent sur nos territoires périurbains et ruraux à « une mobilité multimodale ». Cette communication prépare l'avenir à moyen et long terme et doit venir en complément des actions de sensibilisation et des actions concrètes de terrain.

En ce qui concerne le vélo nous estimons qu'il a sa place sur nos territoires comme mode de déplacement autre que de loisirs, notamment pour les déplacements domicile-travail,

grâce aux facilités apportées par les vélos à assistance électrique (VAE). L'expérience de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn (Alsace) présentée lors des « Rendez-Vous de la Mobilité » organisés par l'Agence le 22 mars dernier en est une bonne démonstration.

L'internalisation dans l'EPCI de la thématique mobilité : ce choix est-il pertinent ?

Vous vous orientez vers un nouveau portage de la thématique de la mobilité en internalisant cette activité. Nous vous rappelons qu'une réflexion avait été menée avant la création de l'Agence pour savoir s'il valait mieux créer une structure à l'échelle du Nord-Isère ou doter chaque EPCI de cette compétence. Cette réflexion qui avait conduit à la création de l'Agence s'appuyait sur les arguments suivants :

- *Pour un certain nombre d'actions, notamment le covoiturage, l'échelle des EPCI n'est pas pertinente. Le déplacement moyen d'un covoitureur est de 31km aller. Le Nord Isère est en revanche une bonne échelle, homogène pour traiter cette question.*
- *Les actions d'animations des écomobilités (covoiturage, animations en milieu scolaire, séances de remise en selle) ou d'appui sont différentes et demandent des compétences complémentaires. L'expérience montre qu'une équipe de plusieurs personnes spécialisées dans chacun des domaines sera beaucoup plus efficace qu'une seule personne devant traiter tous les domaines (actions pédagogiques en milieu scolaire, remise en selle, animation covoiturage en entreprise, notes techniques sur une refonte de lignes, conseil à une collectivité sur l'aménagement d'une sortie d'école...).*

Malgré la fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2017 et leur changement de taille, ces arguments nous semblent toujours d'actualité.

On peut ajouter qu'une structure comme l'Agence a réussi grâce à ses compétences à obtenir des financements importants pour compléter les financements apportés par les collectivités. C'est notamment le cas de financements de l'Europe (programme FEDER), de l'ADEME et de la Fondation de France. Ces financements sont bien sûr ouverts aux collectivités, mais ils nécessitent une forte technicité et un fort investissement. De plus l'Agence a réussi à démultiplier ses actions par un fort réseau d'ambassadeurs bénévoles : les collectivités sauront-elles conserver ou recréer ce réseau qui s'est constitué sur plusieurs années ?

S'appuyer sur un réseau d'associations : sans doute la bonne méthode

Vous avez fait le choix dans plusieurs domaines de mettre en place des partenariats avec des structures qui œuvrent pour l'intérêt général. C'est en particulier le cas avec l'ACABRED et avec Initiative Nord-Isère pour ne citer que ces 2 structures. Il nous semble que c'est le bon choix pour une collectivité comme les Balcons du Dauphiné qui a une taille importante mais pas suffisante pour se doter de toutes les compétences en interne comme peuvent le faire de grosses agglomérations.

Nous regrettons, comme évoqué plus haut, que cela ne soit plus possible pour l'Agence de Mobilité du Nord-Isère et nous en profitons pour évoquer le cas du Comité de Territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il nous semble que cette structure devrait pouvoir rejoindre celles qui bénéficient déjà de ce partenariat, ce qui faciliterait l'émergence de nouvelles approches et de nouveaux projets sur le territoire : unités de méthanisation, émergence de nouvelles pratiques telles que l'agro-écologie, ...

La mobilité : un enjeu pour le territoire, mais comment y faire face ?

Les Balcons du Dauphiné seront confrontés, comme toutes les collectivités, à des enjeux majeurs dans les années à venir, notamment :

- L'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre,
- L'augmentation de la pollution de l'air,
- La saturation du réseau routier qui ne fait que s'amplifier avec l'augmentation importante de la population sur notre territoire, avec l'augmentation associée des déplacements pendulaires ainsi qu'avec l'augmentation des véhicules en transit, poids lourds en particulier.

Ces 3 enjeux sont fortement liés à la mobilité et ce n'est qu'avec une réduction importante de l'utilisation de la voiture en solo (covoiturage, voiture partagée, autostop organisé), une amélioration de l'offre de transport en commun et son développement sur l'ouest du territoire, un développement du transport à la demande et des modes doux (marche et vélo), qu'il sera possible d'améliorer la situation.

Deux outils doivent vous permettre de faire face à cette situation : le PCAET et le SCoT.

Vous venez de lancer le PCAET sur les Balcons du Dauphiné et même s'il est prématuré d'anticiper ses conclusions, les thèmes de la mobilité, en lien avec la diminution de l'émission de gaz à effet de serre et de celle de la pollution devront faire l'objet de mesures concrètes.

Le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné est beaucoup plus avancé et la version actuelle du DOO prévoit de nombreuses mesures liées au covoiturage, aux transports en commun, au transport à la demande et aux modes doux.

La mise en œuvre des mesures de mobilité du PCAET et du SCoT devrait être lancée dès 2019 et nous nous inquiétons de voir que le seul outil opérationnel qui aurait pu vous apporter un appui et des conseils sur le déploiement de ces actions liées à la mobilité, en l'occurrence l'Agence de Mobilité du Nord Isère, va disparaître à la fin de l'année 2018.

Nous doutons de la réelle possibilité d'avoir au sein des Balcons du Dauphiné et à relativement court terme un outil équivalent, mais nous ne demandons qu'à être convaincus par les options que vous allez retenir et concrétiser dans les prochains mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma sincère considération.

Pour le Bureau du CLD,
Le Président
André MANSIAUX

Copies :

- Monsieur Gérald JOANNON, Président du SYMBORD
- Monsieur Gérard DEZEMPTE, Président de la Communauté de communes LYSED

Crémieu le 19 juin 2018

Lettre ouverte à Monsieur Gérard DEZEMPTE
Président de la Communauté de Communes
Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné

Monsieur le Président,

Le Conseil Local de Développement (CLD) de la Boucle du Rhône en Dauphiné souhaite par la présente lettre ouverte attirer votre attention sur les sujets suivants auxquels il est particulièrement sensible.

Mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

L'article L229-26 du Code de l'Environnement, en conformité avec l'article 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise que « *les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018.* »

A notre connaissance aucune action n'a été lancée par la Communauté de Communes LYSED pour la mise en place d'un PCAET.

Nous vous rappelons que le plan d'actions du PCAET doit permettre de décliner au niveau du territoire les engagements nationaux de la COP 21 qui couvrent :

- Les réductions des émissions de gaz à effet de serre,
- La maîtrise de la consommation énergétique,
- Le développement des énergies renouvelables,
- L'amélioration de la qualité de l'air,
- L'adaptation au changement climatique.

La mobilité : un enjeu pour le territoire, mais comment y faire face ?

La Communauté de Commune est confrontée, comme toutes les collectivités, à des enjeux majeurs dans les années à venir, notamment :

- L'augmentation de l'émission de gaz à effet de l'air,
- L'augmentation de la pollution de l'air,
- La saturation du réseau routier qui ne fait que s'amplifier avec l'augmentation importante de la population sur notre territoire, avec l'augmentation associée des déplacements pendulaires ainsi qu'avec l'augmentation des véhicules en transit, poids lourds en particulier.

Ces 3 enjeux sont fortement liés à la mobilité et ce n'est qu'avec une réduction importante de l'utilisation de la voiture solo (covoiturage, voiture partagée, autostop organisé), un développement de l'offre de transport en commun (lien avec la Métropole Lyonnaise en particulier) et des modes doux (marche et vélo), qu'il sera possible d'améliorer la situation.

Deux outils doivent vous permettre de faire face à cette situation : le PCAET et le SCoT.

Aucune décision n'a semble-il été prise sur le PCAET comme indiqué ci-dessus, mais nous espérons que ce sera le cas prochainement.

Le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné est beaucoup plus avancé et la version actuelle du DOO prévoit de nombreuses mesures liées au covoiturage, aux transports en commun et aux modes doux.

La mise en œuvre des mesures de mobilité du PCAET et du SCoT devrait être lancée dès 2019 et nous nous inquiétons de voir que la Communauté de communes n'est pas dotée de compétence dans ce domaine. La seule structure opérationnelle qui aurait pu vous apporter un appui et des conseils est l'Agence de Mobilité du Nord Isère. Malgré les sollicitations qui vous ont été faites à plusieurs reprises, vous n'avez pas souhaité y adhérer, et comme vous devez le savoir, l'Agence de Mobilité du Nord Isère va disparaître à la fin de l'année 2018 suite à la décision des 3 EPCI qui en sont membres de ne plus apporter leur soutien financier.

Dans ces conditions nous sommes très inquiets sur la capacité de la Communauté de communes de se doter des compétences qui lui permettraient de faire face aux enjeux cités plus haut.

Mise en place d'un Conseil de développement

L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (article 88), indique qu'un « *conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants* ». Même si cet article ne donne aucune date butoir pour cette mise en place, nous sommes surpris de constater qu'a priori aucune action n'a été entreprise par la Communauté de communes LYSED, ce près de 3 ans après le vote de la loi NOTRE.

Au-delà de son caractère obligatoire, il nous semble que ce conseil de développement serait une bonne opportunité pour que les élus puissent avoir une remontée du point de vue de la société civile sur les projets initiés par la Communauté de Communes, ce d'autant plus que ses compétences sont de plus en plus importantes.

Communication de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes a diffusé le premier numéro de son journal intercommunal « Le Mag » fin 2016 et a mis en ligne peu après son site internet.

Ce magazine et ce site internet étaient très attendus et devaient permettre d'apporter aux habitants toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce qu'est la Communauté de Communes LYSED, quelles en sont ses compétences, ses projets et ses décisions.

De ce point de vue le premier numéro du magazine a globalement bien rempli ses objectifs. L'annonce dans l'éditorial, que vous avez signé, d'une part du « devoir de rendre compte aux habitants » des actions menées et d'autre part de votre volonté que la

Communauté de Communes soit une « maison de verre » laissait présager une information complète et régulière.

Cette attente a vite été déçue pour les raisons suivantes :

- Plus aucun numéro du magazine n'a été publié depuis 1 an et demi,
- Le site internet n'offre, comme lors de sa mise en ligne, que quelques informations, essentiellement celles en lien avec la gestion des déchets et l'assainissement ainsi que la publication des comptes-rendus des conseils communautaires. La plupart des autres pages sont indiquées comme étant « en cours de réalisation »,
- La page de contact n'est apparemment pas opérationnelle avec un code d'erreur sur la rubrique « Captcha » anti-robot.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma sincère considération.

Pour le Bureau du CLD,
Le Président
André MANSIAUX

Copies :

- Monsieur Gérald JOANNON, Président du SYMBORD
- Monsieur Olivier BONNARD, Président des Balcons du Dauphiné Communauté de Communes